



Métropole du Grand Paris : des écarts de revenus encore élevés malgré la redistribution

Dans la métropole du Grand Paris, les inégalités de revenus entre les 10 % des ménages les plus modestes et les 10 % les plus aisés sont les plus fortes de l'ensemble des métropoles françaises. C'est dans la capitale que ces disparités sont les plus marquées.

Le prélèvement d'impôts directs et, plus encore, le versement de prestations sociales permettent toutefois de les réduire de 44 %. Les effets de la redistribution sont cependant assez contrastés selon les établissements publics territoriaux composant la métropole. Ils sont particulièrement importants dans les territoires où le taux de pauvreté est élevé tels que Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et Est Ensemble, mais plus modérés à Paris, territoire le plus inégalitaire. Les écarts de revenus demeurent élevés, même après redistribution : la pauvreté reste très présente dans les territoires qui en bénéficient le plus.

Nadia Boussad, Corinne Martinez, Insee Île-de-France ; Émilie Moreau, Sandra Roger, Apur

En 2013, dans la métropole du Grand Paris (MGP), 2,9 millions de ménages déclarent des revenus aux services fiscaux. Parmi eux, sept sur dix sont imposables. La moitié de la population de la MGP dispose de plus de 1 800 € par unité de consommation (UC) et par mois, soit un revenu disponible médian inférieur à celui de l'Île-de-France qui s'élève à 1 900 € par UC (*Source et définitions*). Ce revenu médian est toutefois supérieur de 4,7 % à celui de l'ensemble des 15 métropoles françaises, ce qui place la MGP au 1^{er} rang, devant les métropoles de Rennes et Toulouse.

De fortes disparités de revenus au sein de la métropole du Grand Paris

Dans la métropole du Grand Paris, les disparités de revenus sont plus fortes que dans les autres métropoles françaises. Le seuil de revenu disponible au-dessus duquel se trouvent les 10 % les plus aisés est 5,2 fois supérieur à celui au-dessous duquel figurent les 10 % les plus modestes. Dans les autres métropoles, ce rapport interdécile varie de 3,1 pour la métropole de Brest à 4,0 pour les

métropoles Montpellier-Méditerranée, EuroMétropole de Strasbourg et métropole du Grand Nancy.

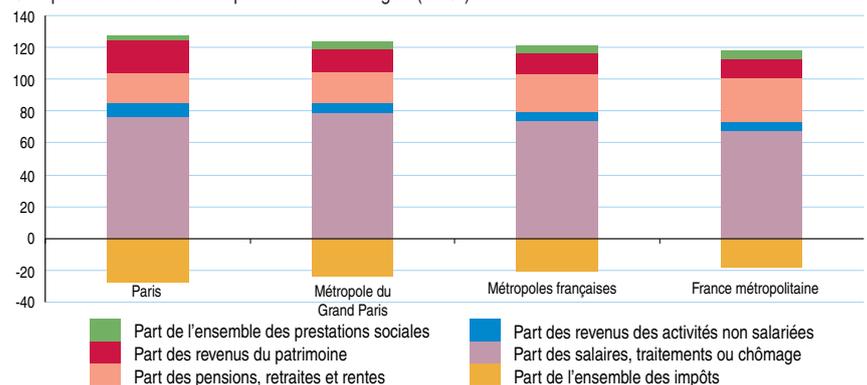
La MGP accueille ainsi à la fois des ménages modestes et aisés. Les 10 % les plus modestes vivent avec moins de 800 € par UC et par mois. Ce niveau de vie, l'un des plus bas des métropoles françaises, est inférieur de 11 % au seuil au-dessous duquel vivent les 10 % des Français les plus pauvres. À l'inverse,

les 10 % les plus aisés disposent d'un revenu supérieur à 4 100 €, soit 33 % de plus que celui des Français.

Dans la MGP, les ménages disposant des revenus les plus élevés sont souvent des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 ans ou plus. Les couples sans enfant ont également des revenus plus élevés : 10 % d'entre eux déclarent un revenu supérieur à 5 800 € par UC et par mois. En revanche, les ménages aux

1 Des revenus disponibles principalement constitués de revenus d'activité salariée

Composition du revenu disponible des ménages (en %)



Source : Insee, FILOSoFI 2013.

2 Des inégalités de revenus très fortes dans la capitale

Principaux indicateurs de revenus des ménages par établissement public territorial de la MGP

	Médiane déclarée (en €)	Médiane disponible (en €)	Taux de pauvreté (en %)	Part de l'ensemble des prestations sociales (en %)	Part des impôts (en %)	Rapport interdécile D9/D1 déclaré	Rapport interdécile D9/D1 disponible	Réduction des inégalités (en %)
Plaine Commune	12 300	14 500	36	12,6	-13,6	10,3	3,7	64
Est Ensemble	15 200	16 400	29	8,9	-16,6	9,7	4,2	56
Paris Terres d'Envol	15 600	16 900	26	9,2	-15,2	7,4	3,6	51
Boucle Nord de Seine	19 000	19 200	21	6,2	-19,3	8,3	4,5	46
Grand-Orly Seine Bièvre	19 800	19 800	19	5,9	-18,1	6,8	3,9	43
Grand Paris Grand Est	20 200	20 100	19	6,0	-18,7	7,2	3,9	46
Grand Paris Sud Est Avenir	21 600	21 100	15	5,4	-19,5	6,3	3,7	40
Paris Est Marne & Bois	26 400	25 000	12	3,3	-23,6	6,7	4,4	34
Vallée Sud Grand Paris	26 800	25 400	10	3,3	-22,8	6,2	4,2	33
Paris	27 100	26 000	16	2,9	-27,9	11,1	6,6	41
Paris Ouest La défense	29 900	28 100	11	2,6	-27,5	7,9	5,3	33
Grand Paris Seine Ouest	31 700	29 600	9	2,2	-26,4	6,5	4,7	27
Métropole du Grand Paris	22 500	21 900	18	4,3	-23,9	9,3	5,2	44
Île-de-France	23 000	22 400	15	4,3	-22,4	7,5	4,5	40
France métropolitaine	20 100	20 200	15	5,2	-17,6	5,6	3,5	38
Métropoles françaises	21 300	20 900	17	5,1	-21,0	8,0	4,4	46

Source : Insee, FiLoSoFi 2013.

revenus les plus modestes sont les ménages potentiellement vulnérables, tels que les familles monoparentales : 10 % d'entre elles déclarent un revenu inférieur à 200 € par UC et par mois. Les ménages dont la personne de référence est jeune ou encore les ménages complexes comptent également parmi les plus pauvres.

Au sein de la MGP, c'est à Paris que ces disparités de revenus sont les plus marquées : après redistribution, le revenu des ménages les plus aisés est 6,6 fois plus élevé que celui des ménages les plus pauvres. Le plancher de revenu disponible des 10 % les plus aisés est de 5 300 € par UC et par mois. Les 10 % les plus modestes disposent de moins de 800 € pour vivre, soit un montant comparable à celui observé dans l'ensemble de la MGP.

Le revenu disponible des ménages de la MGP est principalement constitué de revenus d'activité salariée (78 %). Cette part est supérieure de onze points à la moyenne nationale et de cinq points à celle des métropoles françaises. À l'inverse, la part des retraites et des prestations sociales y est inférieure (figure 1). La part des prestations sociales est logiquement plus importante dans le revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes, mais diminue cependant rapidement pour les ménages aux revenus supérieurs. Pour les ménages les plus aisés, le revenu disponible est essentiellement constitué de revenus d'activité, mais aussi de revenus du patrimoine.

La redistribution réduit plus fortement les inégalités dans les territoires à taux de pauvreté élevé

Le versement des prestations familiales, minima sociaux et prestations logement, ainsi que le prélèvement d'impôts directs contribuent à atténuer ces disparités de

revenus. Au sein de la MGP, le mécanisme redistributif permet de faire passer le rapport interdécile de 9,3 à 5,2, soit une baisse de 44 % (figure 2). Son effet est relativement neutre sur les niveaux de vie médians. Par contre, il accroît de 58 % le revenu des ménages les plus modestes et réduit de 11 % celui des plus aisés. La réduction des inégalités se fait donc davantage par relèvement des bas revenus, même si les montants redistribués dépendent avant tout du niveau des hauts revenus, qui sont les principaux contributeurs. Par conséquent, la réduction des inégalités par la redistribution est moins forte dans les territoires les plus inégalitaires comme Paris, que dans ceux où le taux de pauvreté est élevé, comme Plaine Commune ou encore Est Ensemble ou Paris Terres d'Envol (figure 3). La redistribution bénéficie particulièrement aux familles avec enfant(s), notamment aux familles monoparentales et aux familles nombreuses. Son impact est également élevé pour les personnes seules, notamment

les hommes qui sont en moyenne plus jeunes et moins qualifiés que les femmes seules. À l'inverse, il est moindre pour les couples sans enfant et les personnes âgées de 40 à 49 ans.

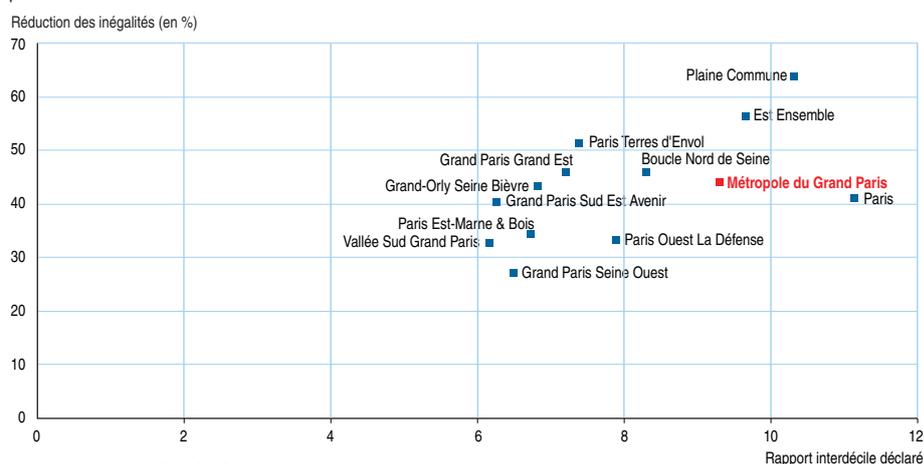
Le versement de prestations sociales joue un rôle majeur dans la réduction des inégalités

Les prestations sociales représentent 4,3 % du revenu disponible des ménages de la MGP. Elles sont souvent destinées aux ménages à bas revenus et constituent plus d'un tiers du revenu disponible des ménages les plus modestes de la MGP.

Les prestations familiales, largement versées aux ménages avec enfant(s), sont majoritaires parmi les prestations sociales versées aux habitants de la MGP. Elles prédominent dans la redistribution, hormis à Paris où ce type de ménages est nettement moins présent (figure 4). Dans le nord-est et le sud de la capitale, les prestations

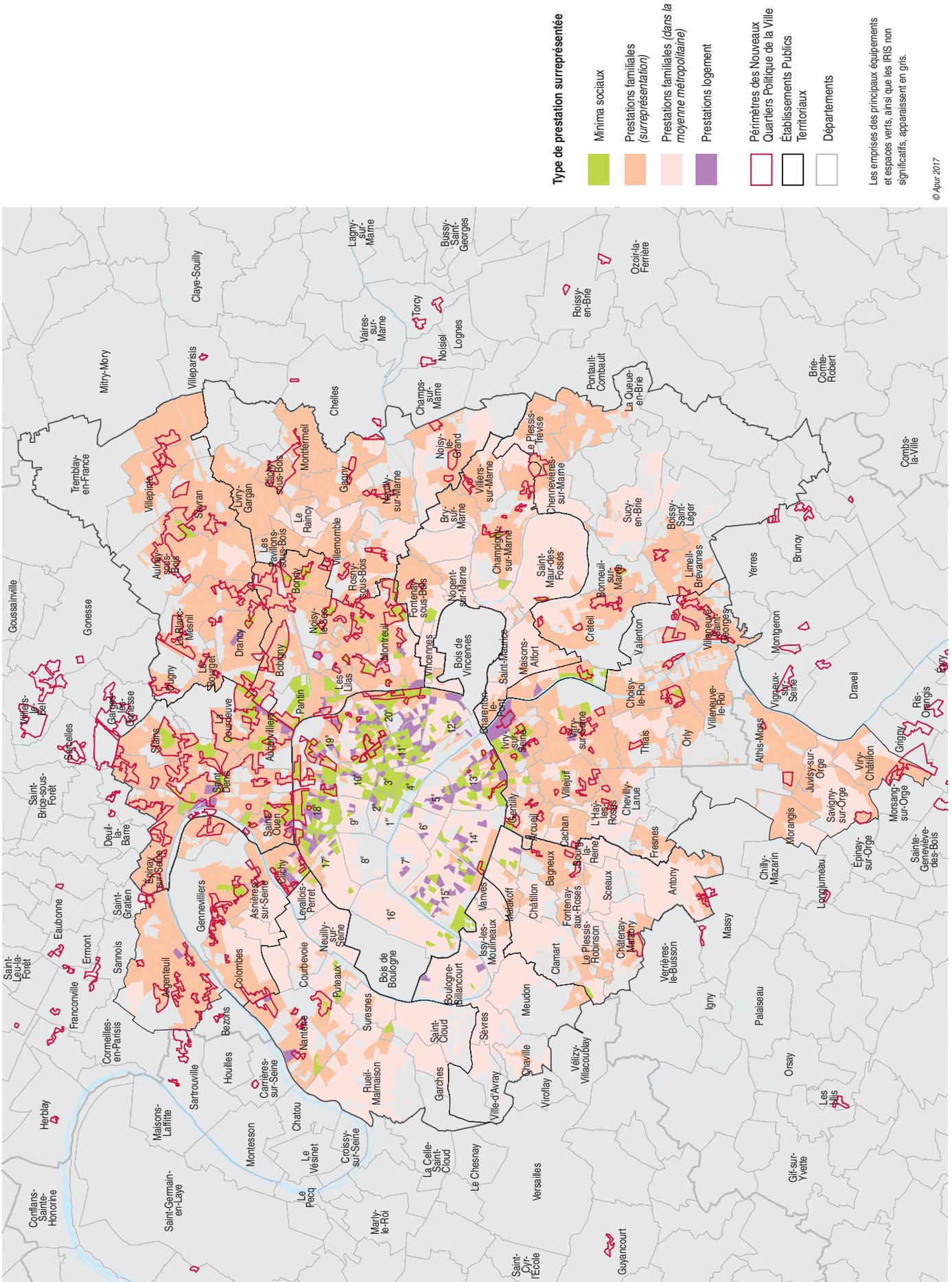
3 La réduction des inégalités ne va pas forcément de pair avec le niveau d'inégalités

Réduction des inégalités et disparité de revenus entre les 10 % de ménages les plus pauvres et les 10 % les plus riches



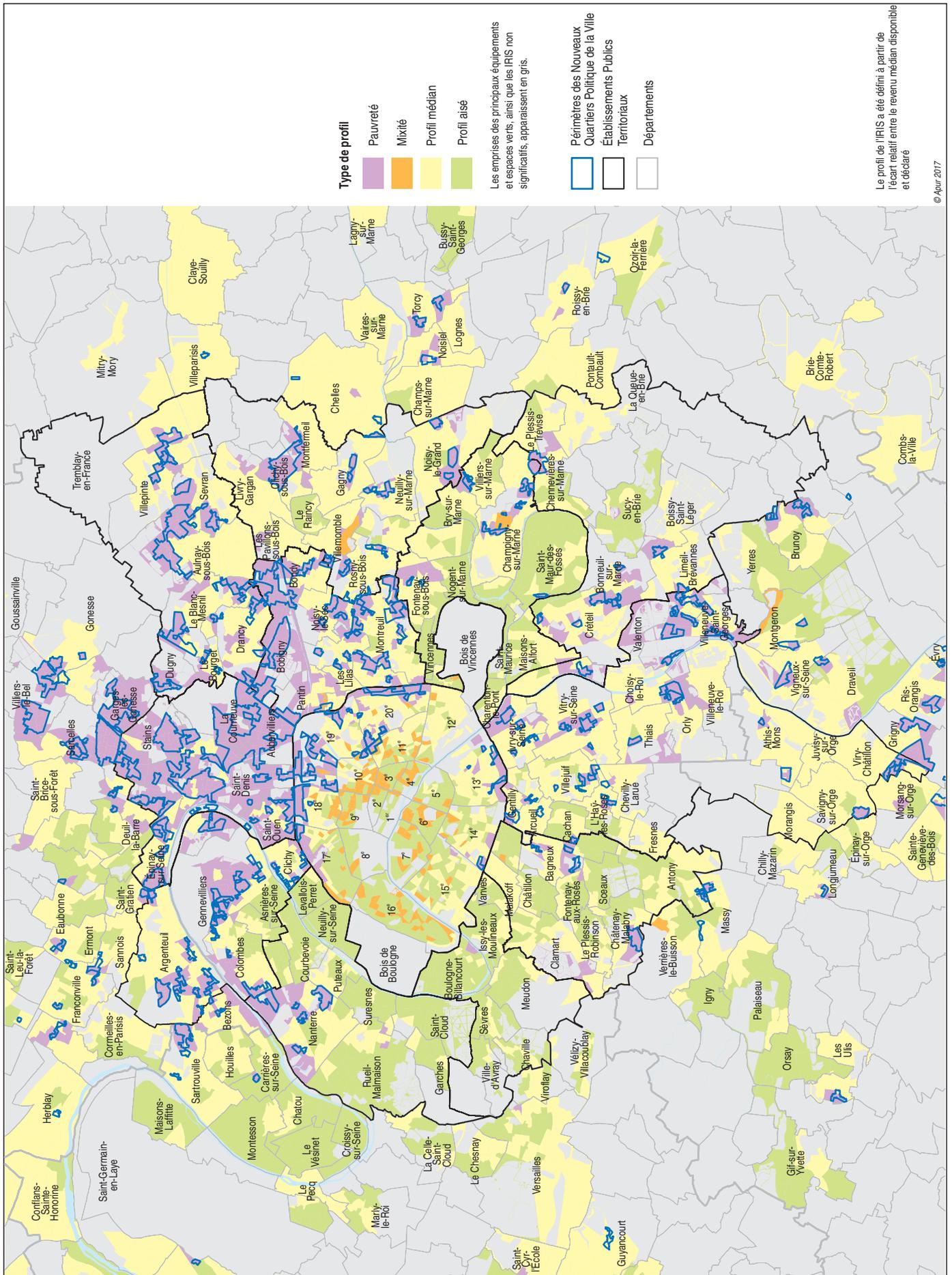
Source : Insee, FiLoSoFi 2013.

4 Prédominance des minima sociaux et des prestations logement à Paris et en Seine-Saint-Denis



Source : Insee, FiLoSoFi 2013.

5 De forts contrastes face à la redistribution



Source : Insee, FiLoSoFi 2013.

logement et les minima sociaux occupent une part plus importante du revenu disponible qu'en moyenne dans la MGP. Les minima sociaux ciblent une partie plus restreinte de la population, mais leur montant est plus élevé. En 2013, le montant du revenu de solidarité active socle (RSA socle) s'élève à 500 € par mois pour une personne seule et l'allocation de solidarité aux personnes âgées à 800 € par mois.

Des écarts de revenus encore très élevés entre les territoires, même après redistribution

Malgré la redistribution, la pauvreté reste élevée dans les territoires qui en bénéficient le plus. C'est le cas notamment de Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et Est Ensemble, où le taux de pauvreté est supérieur à 25 % contre 18 % dans la MGP. Les

ménages qui résident dans ces territoires restent les moins aisés de la métropole du Grand Paris, et la concentration de populations très pauvres y est plus forte qu'ailleurs (le niveau de vie du 1^{er} décile y est nettement inférieur à celui de la MGP).

À l'opposé de l'éventail des revenus, les taux de pauvreté sont plus bas, inférieurs même au niveau national, dans les trois territoires qui contribuent le plus à la redistribution en raison de la progressivité de l'impôt sur le revenu : Paris Ouest La Défense (11 %), Grand Paris Seine Ouest (9 %) et Vallée Sud Grand Paris (10 %). Le taux de pauvreté est quatre fois plus important à Plaine Commune qu'à Grand Paris Seine Ouest. Plus globalement, après redistribution, un ménage de la MGP sur six vit sous le seuil de pauvreté, soit 525 000 ménages. C'est trois points de plus qu'au niveau régional et quatre points de plus qu'au niveau national.

Des territoires contrastés face à la redistribution

La cartographie des écarts entre le revenu médian déclaré (avant redistribution) et le revenu médian disponible (après redistribution) permet d'identifier, à l'échelle infra-communale (IRIS), quatre profils-types de territoires dans la MGP.

La MGP comporte des espaces « pauvres » qui regroupent des quartiers dans lesquels le revenu disponible des ménages est supérieur de plus de 5 % au revenu déclaré. Ces ménages bénéficient fortement de la redistribution (figure 5). Ces espaces regroupent de nombreux quartiers de la politique de la ville, où le 1^{er} et le 9^e déciles sont faibles. Ce sont des espaces où les inactifs, les ouvriers, les jeunes et les étrangers sont surreprésentés et où le parc locatif social est important. Ils se situent dans le nord-est de la MGP, à Plaine Commune, Paris Terres d'Envol ou encore à Est Ensemble. Dans ces derniers, la part des ménages fiscaux vivant dans un quartier où le revenu disponible est supérieur de plus de 5 % au revenu déclaré varie entre 45 % à Paris Terres d'Envol et 87 % à Plaine Commune (contre 21 % dans la MGP).

La MGP abrite également des territoires « aisés » qui rassemblent des quartiers dans lesquels le revenu disponible des ménages est inférieur de plus de 5 % au revenu déclaré. Les ménages qui y résident contribuent largement à la redistribution (sept ménages sur dix). Les quartiers « politique de la ville » y sont peu présents. Ce sont des espaces où les cadres et les couples sans enfant sont surreprésentés. Ils sont localisés à l'ouest de la MGP : Grand Paris Seine Ouest, mais aussi Paris Ouest La Défense, avec néanmoins un effet de frontière dans le nord à Nanterre où subsistent des poches de pauvreté. Dans ces EPT, la pauvreté est très faible et le 1^{er} et le 9^e déciles sont élevés.

Entre ces deux profils, figurent des espaces de « classes moyennes » où les ménages ont un revenu disponible proche du revenu médian déclaré et où les disparités de revenus entre les plus aisés et les plus modestes sont moins importantes qu'à l'échelle de la MGP. Les ménages très modestes ou très aisés y sont sous-représentés et les familles y sont plus nombreuses. Ces espaces sont très présents à Grand Paris Grand Est, Grand-Orly Seine Bièvre ou Grand Paris Sud Est Avenir. Dans ces EPT, plus de six ménages fiscaux sur dix vivent dans un de ces quartiers.

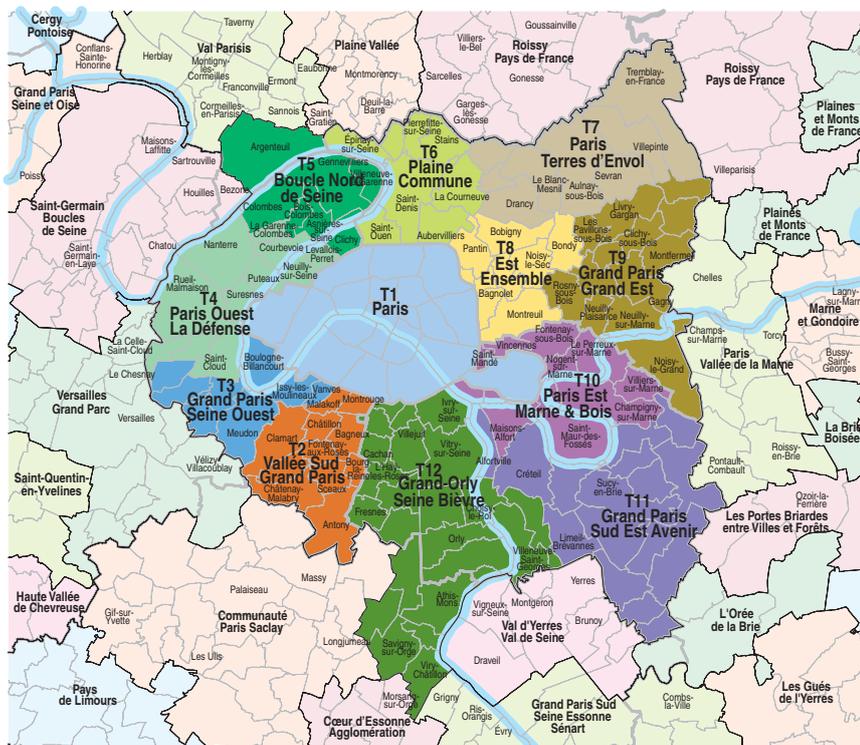
Enfin, il existe au sein de la MGP des espaces « mixtes » composés d'IRIS dans lesquels le revenu disponible des ménages fiscaux est proche du revenu déclaré, mais où les disparités entre les plus aisés et les plus modestes sont supérieures à celles observées au niveau de la MGP. Au sein

La métropole du Grand Paris

La métropole du Grand Paris (MGP) a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Elle a été renforcée par la loi du 7 août 2015 de la nouvelle organisation territoriale de la République. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val-d'Oise. La MGP est divisée en 12 établissements publics territoriaux (EPT).

L'analyse des effets locaux de la redistribution monétaire permet de consolider le socle de connaissances qui s'est enrichi au cours de l'année 2016 sur plusieurs thématiques à l'échelle de la MGP et des 12 territoires qui la composent. L'ensemble de ces indicateurs permet d'apprécier de façon objective et partagée la situation relative de chacune des collectivités.

À côté de l'État, les collectivités territoriales jouent aussi un rôle social qui vise à réduire les inégalités de revenus en finançant diverses allocations ou aides. Parfois, leurs ressources peuvent être insuffisantes pour répondre à la demande sociale, notamment dans certains territoires où se concentrent les ménages à bas revenus. Dans ce contexte, la solidarité entre communes et/ou territoires par le biais de la mutualisation des ressources ou la péréquation semble être un enjeu important.



■ EPT (Établissement Public Territorial. Situation au 1^{er} janvier 2016)
 ■ Intercommunalité de grande couronne (SRCL version provisoire au 1^{er} janvier 2016)

Source : Mission de préfiguration métropole du Grand Paris - 2015, DGCL.

même de chaque quartier, certains ménages contribuent à la redistribution, tandis que d'autres bénéficient des effets de cette dernière.

Cette mixité s'observe pour l'essentiel dans quelques EPT : Paris Est Marne & Bois, Vallée Sud Grand Paris, Boucle Nord de Seine et Paris.

Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud Grand Paris sont des territoires principalement formés d'espaces « aisés » et de « classes moyennes ». Près de la moitié des ménages

fiscaux participent à la redistribution d'une part et 40 % des ménages sont issus des classes moyennes d'autre part. Les ménages modestes sont peu présents. Boucle Nord de Seine, quant à lui, se distingue par une plus forte proportion de ménages bénéficiant de la redistribution (35 %). Ces populations pauvres sont localisées à Colombes et Gennevilliers. Les ménages fiscaux plus aisés résident davantage à Asnières-sur-Seine et au sud de Colombes, où ils représentent un ménage sur cinq. Quant aux

« classes moyennes », elles sont prépondérantes (45 %) et résident le long des limites communales de Colombes et d'Asnières-sur-Seine, formant ainsi un espace de transition entre les espaces « pauvres » et « aisés ».

Enfin, Paris se caractérise par une double mixité, les quatre différents types d'espaces y étant présents. Au sein de la capitale, les plus aisés côtoient les plus pauvres. Les populations les plus vulnérables résident aux abords du périphérique dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, ainsi que dans le sud du 13^e, principalement dans les quartiers « politique de la ville ». Les plus aisés sont davantage présents dans le centre et à l'ouest (16^e, 17^e).

Entre ces deux extrémités de l'éventail social, on distingue d'une part des espaces qui abritent des ménages issus des classes moyennes, d'autre part des espaces « mixtes » qui regroupent des ménages aux profils très différenciés. Les premiers accueillent 41 % des ménages fiscaux et sont localisés dans plusieurs arrondissements périphériques, ainsi que dans le 10^e et le 11^e. Les seconds, spécifiques à Paris (hormis quelques enclaves à Montrouge, Pantin, Villemomble, Champigny-sur-Marne et Saint-Mandé), regroupent 14 % des ménages fiscaux de la capitale. Dans les autres territoires de la MGP, cette proportion est marginale, variant entre 0 % et 1 %. Ces espaces sont localisés essentiellement dans les arrondissements centraux et dans le 16^e. Dans certains arrondissements tels que les 2^e, 3^e, 10^e et 11^e arrondissements, la présence de populations mixtes s'explique par l'histoire. Ces derniers ont accueilli, jusque dans les années 70, une part importante d'artisans et de travailleurs migrants. Ensuite, ils ont progressivement été investis par de jeunes cadres actifs en quête de centralité. Les arrondissements où l'habitat haussmannien est prédominant forment également des espaces de mixité. Avec la juxtaposition de grands logements à de nombreuses chambres de bonne, des ménages plus âgés, cadres et propriétaires cohabitent avec des étudiants et des employés. ■

Source et définitions

Le **Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi)** est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution.

Cette étude est réalisée à l'échelon de l'**IRIS** : ce zonage constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales et a une taille minimum d'environ 2 000 habitants.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en dix sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1^{er} décile, les 10 % les plus riches au-dessus du 9^e décile.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du seuil de pauvreté.

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrice en chef :

Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Caenen Y., Decondé C., Eloy P., Jabot D., Jouny L., Martinez C., Ouardi S., « Une mosaïque sociale propre à Paris », *Insee Analyses Île-de-France* n° 53, février 2017.
- Drieux S., Martinez C., « 13 % de la population francilienne vit dans un quartier de la politique de la ville », *Insee Flash Île-de-France* n° 10, mai 2016.
- Bellidenty J., Martinez C., « Les prestations sociales et les impôts réduisent les écarts de revenus de 38 % en Île-de-France, mais la pauvreté reste forte », *Insee Analyses Île-de-France* n° 25, décembre 2015.
- Aerts A.-T., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.

